

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

19 septembre 2019 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour le Conseil Municipal du 26 septembre 2019 à 20 heures 30. Ordre du jour : Approbation du compte-rendu précédent ; Appel d'offre : travaux d'aménagement Place de la mairie ; Décision modificative : subvention exceptionnelle « aide étudiant » ; Création d'un poste d'adjoint d'animation 28h00 /semaine annualisées ; Décisions de Mme le Maire ; Décisions de Mme le Maire ; Questions et informations diverses.

L'an deux mil dix-neuf et le 26 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Sauzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Monique SAILLENS, Maire.

Présents : Mme SAILLENS Monique, Mme RAYNAL Sylvie, M. POINTELIN Philippe, Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie, M. ALBAGNAC Fabien, Mme HENRAS Marine, M. MONTEIRO Augustin, M. LASJAUNIAS Stéphane, Mme NOUAILLES Yvette, Mme LECOUTRE Gisèle

Absents excusés : M. DUTHIL Bernard, Mme SIRVEN Marie-Martine, M. DOUSSET Jean-Marc, M. MAURY Cyril

M. DUTHIL Bernard a donné pouvoir à Mme NOUAILLES Yvette
Mme SIRVEN Marie-Martine a donné pouvoir à Mme RAYNAL Sylvie
M. DOUSSET Jean-Marc a donné pouvoir à Mme SAILLENS Monique
M. MAURY Cyril a donné pouvoir à M. ALBAGNAC Fabien

Le Conseil Municipal désigne Mme HYMBERT-ROQUES Stéphanie comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu précédent

Mme le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 juillet 2019, qui leur a été adressé avec la convocation.

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Appel d'offre : travaux d'aménagement de la Place de la Mairie

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée du dossier relatif aux travaux d'aménagement de la place de la mairie. Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres, le bureau d'études a procédé à l'analyse des offres de deux entreprises ayant répondues favorablement à ce marché. Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, au vu des critères de jugement des offres, à savoir : 60 % pour la valeur technique et 40 % pour le prix, d'attribuer le marché à l'entreprise MARCOULY, moins disante et mieux disante. Le montant de l'offre retenue s'élève à 112.992,06 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, a délibéré favorablement à l'unanimité des membres présents et représentés et a décidé :

- d'attribuer le marché à l'entreprise MARCOULY,
- d'autoriser Mme le Maire à signer le marché en question
- de donner tous pouvoirs à Mme le Maire pour mener ce dossier à bien.

Décision modificative : subvention exceptionnelle « aide étudiant »

Mme le Maire donne lecture à l'ensemble du Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant de l'association « Les Amis de Blue Lake » à Maxou afin de participer au financement d'un voyage aux Etats-Unis d'une élève de la commune dans la discipline « flûte traversière » de l'école de musique et ce dans le cadre d'un programme d'échange international.

Mme le Maire propose d'allouer une subvention de 50 € comme soutien à cette élève participant à cet échange international.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, accepte d'allouer 50 €, à l'association « Les Amis de Blue Lake » afin de participer au financement de ce voyage.

Les Conseillers Municipaux autorisent Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Mme Le Maire précise qu'il convient donc d'effectuer un virement de crédits du chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) au crédit 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations).

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D022 : Dépenses imprévues fonct	50 €	
TOTAL 022 : Dépenses imprévues fonc.	50 €	
D 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations		50 €
TOTAL D 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations		50 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le virement de crédit indiqué ci-dessus.

Création d'un poste adjoint d'animation 28h00/ semaine annualisées

Annule et remplace la délibération du 18/07/2019 « Création d'un poste adjoint technique 28h00/ semaine annualisées »

Mme le Maire de SAUZET informe les membres du Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu des besoins en scolaire et périscolaire, une réorganisation de service est nécessaire. Le Comité Technique qui s'est réuni le 20/09/2019 a rendu un avis favorable pour la suppression du poste d'adjoint technique 23h/semaine annualisées. Par conséquent, il convient d'augmenter de 5 heures/semaine le poste d'adjoint technique actuellement de 23h/semaine annualisées afin d'effectuer les missions suivantes : aide à l'enseignant, animations périscolaires et plannings.

Aussi Mme le Maire propose à l'assemblée de le transformer en un poste d'adjoint d'animation et non technique qui paraît plus adapté aux tâches effectuées (aide à l'enseignant, animations périscolaires et plannings).

Mme le Maire de SAUZET soumet donc aux membres du Conseil Municipal :

- la création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à raison de 28h00 / semaine annualisées (aide à l'enseignant, animation périscolaire et plannings) à compter du 1^{er} octobre 2019
- et la suppression du poste d'adjoint technique 23h/semaine annualisées à compter du 30 septembre 2019

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint d'animation.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade des adjoints d'animation territoriaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

Déclara, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adopter les propositions de Mme le Maire de création d'un emploi d'adjoint d'animation territorial à temps non complet à raison de 28h/semaine annualisées à compter du 1^{er} octobre 2019 et de suppression du poste d'adjoint technique 23h/semaine annualisées à compter du 30 septembre 2019,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Décisions de Mme le Maire

- 1) Dépenses : enrochement cheminement piéton :
Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature du devis de l'entreprise MARCOULY pour un montant de 8 736.00 € TTC, afin de réaliser l'enrochement de part et d'autre de la passerelle réalisée par les services techniques municipaux sur le bord de la RD 656 à proximité du cimetière.
- 2) Mme le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue de l'Étude notariale de Me RICHON-LAPORTE-SANGUIN à AGEN d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption reçue le 01/08/2019.
Cette DIA concerne un immeuble bâti sur terrain propre, bien d'une superficie de 196 657 m², section A numéros 866, 867, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 1060, 1926, 1067, 1355, 1933, 1931, 1642, situé aux lieux-dits « Lespinasse Haute et Basse, Garricau, rue Saint-Michel, Betou » à Sauzet.
- 3) Mme le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue de l'Étude notariale de Me RICHON-LAPORTE-SANGUIN à AGEN d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption reçue le 01/08/2019.
Cette DIA concerne un terrain propre, bien d'une superficie de 159 m², section A numéros 1929 et 1930 situé rue Saint-Michel à Sauzet.
- 4) Mme le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue de l'Étude notariale de la S.C.P Me RAUSIERES-BERREVILLE à SAUZET d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption reçue le 12/08/2019.
Cette DIA concerne un immeuble bâti sur terrain propre, bien d'une superficie de 4 368 m², section C numéros 1013, 1015, 1017 et 13 situé 256 route de Cahors et Foussal Ouest à Sauzet.
- 5) Mme le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue de l'Étude notariale de Me SEGURA à LUZECH d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption reçue le 19/08/2019.
Cette DIA concerne un immeuble bâti sur terrain propre, bien d'une superficie de 1 000 m², section A numéro 1755 situé 54 impasse du Bruel à Sauzet.

Questions et informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée 22 h 50.